Offre Publique d'Achat de Hansa Société Anonyme, Bâle

pour un maximum de 375'000 actions au porteur en mains du public (offre partielle) de

ENR Eastern Natural Resources SA, Genève

d'une valeur nominale de CHF 50.- chacune

PRIX OFFERT:

CHF 40.- pour chaque action au porteur de ENR Eastern Natural Resources SA d'une valeur nominale de CHF 50.-,
moins le montant brut de tout dividende que ENR Eastern Natural Resources SA pourrait distribuer à ses actionnaires jusqu'à l'exécution de l'offre publique d'achat

PÉRIODE D'OFFRE:

du 15 octobre au 9 novembre 2001, 16 h., heure d'Europe centrale (HEC), sous réserve de prolongation.

Banque:
OZ BANKERS AG

Security Number / ISIN

Numéro de valeur 000347.166 ISIN CH0003471668

Prospectus du 1er octobre 2001

RESTRICTIONS À L'OFFRE

United States of America
The tender offer described herein is not being made in the United States of America (the "United States") and may be accepted only outside the United States. Offering materials with respect to the tender offer may not be distributed in or sent to the United States and may not be used for the purpose of solicitation of an offer to purchase any securities of ENR by anyone in the United States.

Autres juridictions
L'offre publique décrite dans ce prospectus n'est pas faite directement ou indirectement dans un état ou dans une juridiction où une telle offre serait considérée comme illégale. La documentation relative à l'offre ne doit pas être distribuée ou envoyée dans de tels états ou juridictions et ne doit pas être utilisée pour solliciter l'acquisition de quelques titres que ce soit d'ENR de la part de quelque personne que ce soit dans ces états ou juridictions.

En cas de divergence entre les versions française et allemande de ce prospectus, la version originale française fait foi.

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

ENR	ENR Eastern Natural Resources SA, Genève, société d'investissement cotée au SWX Swiss Exchange
Action(s) ENR	Actions(s) au porteur de ENR d'une valeur nominale de CHF 50.- chacune
Hansa	Hansa Société Anonyme, Bâle
L'Offre	l'offre publique d'achat de Hansa aux actionnaires de ENR formulée dans le présent prospectus.

INTRODUCTION

Hansa a fait paraître une annonce préalable portant sur l'acquisition de 375'000 actions ENR en mains du public. L'annonce a été publiée le 21 septembre 2001 dans les media électroniques et le 24 septembre 2001 dans la Neue Zürcher Zeitung et dans Le Temps. Le présent prospectus d'offre s'inscrit dans le cadre de l'annonce préalable.

A. L'OFFRE

1. Offre - L'Offre porte sur un maximum de 375'000 (trois cent soixante-quinze mille) actions ENR en mains du public (offre partielle).
Si le nombre d'actions ENR apportées à l'offre devait dépasser 375'000 (trois cent soixante-quinze mille), le nombre d'actions achetées de chaque actionnaire sera réduit proportionnellement. Les actionnaires restent obligés de vendre le nombre d'actions ainsi réduit. Hansa est libre de toute obligation d'acheter les actions excédentaires.

2. Prix offert - **CHF 40.-** par action ENR d'une valeur nominale de CHF 50.-, **moins** le montant brut de tout dividende que ENR pourrait distribuer à ses actionnaires jusqu'à l'exécution de l'Offre.
Le prix offert a été fixé en dessous du dernier cours d'ouverture de l'action ENR précédant la publication de l'annonce préalable en raison des risques liés à la volatilité actuelle des marchés. Le prix offert pourra être augmenté avant la fin de la période d'Offre par voie de modification de l'Offre.

3. Période de carence - Du 1er octobre au 12 octobre 2001, inclus.

4. Période d'offre - Du 15 octobre au 9 novembre 2001, inclus, jusqu'à 16 h. heure d'Europe centrale (HEC), avec possibilité d'extension jusqu'à un maximum de 40 jours de bourse.

5. Période additionnelle d'acceptation - Du 15 au 28 novembre 2001, inclus, en cas de succès de l'offre.

6. Condition - L'offre publique est soumise à la condition suspensive que, à l'échéance de la période d'offre, Hansa aura reçu des déclarations d'acceptation pour un nombre d'actions représentant, avec les actions qu'elle détient déjà, au moins 50 % des actions d'ENR inscrites au Registre du commerce. Hansa se réserve le droit de renoncer à cette condition.

B. INFORMATION AU SUJET DE HANSA

1. Hansa - Hansa est une société anonyme ayant son siège à Bâle. L'adresse de Hansa est Gellertstrasse 18, 4020 Bâle. Les administrateurs de Hansa sont Dr. Christoph Löw (président), Dr. Roland M. Müller et M. Georg von Opel.
Hansa fut fondée en 1930 par la famille von Opel. Hansa est une société d'investissement. Elle investit en actions, obligations, investissements privés et, dans une moindre mesure, dans des hedge funds. Elle investit principalement en ayant recours à ses fonds propres.

2. Capital et actionnaires - Hansa a un capital-actions de CHF 10'000'000.-, divisé en 10'000 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 1'000.- chacune.
M. Georg von Opel, Bâle et Londres, détient 9'900 actions représentant 99 % du capital et des droits de vote de Hansa.

3. Personnes agissant de concert - Les personnes suivantes agissent de concert avec l'offrant au sens de l'article 19 I OOPA:
- M. Georg von Opel, Bâle et Londres - MC Trustco, Genève - Les personnes morales directement ou indirectement dominées par Hansa SA ou M. Georg von Opel grâce à la détention de la majorité du capital ou des droits de vote, ou d'une autre manière.

4. Acquisition et vente de titres ENR - Durant les 12 mois précédant la date de l'annonce préalable de l'offre (i.e. le 21 Septembre 2001), Hansa et les personnes agissant de concert avec elle ont acquis 57'543 actions ENR pour un prix maximum de CHF 47.76. Durant la même période, Hansa et les personnes agissant de concert avec elle n'ont pas vendu d'actions ENR ou acquis ou vendu d'autres titres de participation dans ENR, à l'exception de l'acquisition par MC Trustco de 54 obligations convertibles émises par ENR Finance Ltd., Cayman Islands, à un prix maximum de CHF 93.02 par obligation, donnant droit à MC Trustco d'acquérir jusqu'à 1'080 actions ENR.

5. Titres ENR détenus par Hansa - En date du 26 septembre 2001, Hansa et les personnes agissant de concert avec elle détenaient 57'543 actions ENR, représentant 7,67% du capital et des droits de vote de ENR inscrits au Registre du commerce. A la même date, Hansa et les personnes agissant avec elles ne détenaient pas d'autre titre de participation de ENR, à l'exception de 54 obligations convertibles émises par ENR Finance Ltd., Cayman Islands, donnant droit à MC Trustco d'acquérir jusqu'à 1'080 actions ENR.

6. Comptes annuels - Les comptes annuels de Hansa ne sont pas publics.

C. FINANCEMENT

Le financement de l'Offre est assuré par les fonds propres de Hansa

D. INFORMATIONS AU SUJET DE ENR

1. Capital-actions ENR - En date du 26 septembre 2001, ENR disposait d'un capital-actions de CHF 37'500'000.- divisé en 750'000 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 50.- chacune.
ENR dispose en outre d'un capital autorisé valable jusqu'au 19 juin 2002 et d'un capital conditionnel, chacun d'un montant maximum de CHF 18'750'000.- pour l'émission chacun d'un maximum de 375'000 nouvelles actions ENR, d'une valeur de CHF 50.- chacune.

2. Opting-out - Les statuts de ENR contiennent un article exemptant un acheteur de l'obligation de faire une offre publique d'achat en cas d'acquisition de plus d'un tiers ou de plus de la moitié des droits de votes, excerçables ou non (opting-out).

3. Intentions de Hansa - Hansa entend renforcer son investissement dans ENR. En cas de succès de l'offre, elle entend également être représentée de manière adéquate au sein du conseil d'administration au vu de sa participation au capital de ENR. Hansa entend également assurer la continuation de la gestion du portefeuille de ENR conformément à la gestion de ces dernières années.

4. Accords entre ENR et certaines personnes - Hansa et les personnes agissant de concert avec elle, à l'exception de MC Trustco, n'ont conclu aucun accord avec ENR, ses administrateurs, directeurs ou actionnaires. MC Trustco détient la moitié des actions et des droits de vote de NRM Natural Resources Management Ltd., Chypre ("NRM"). Hansa détient une participation minoritaire au capital et aux droits de vote de MC Trustco. Par contrat conclu en 1995, ENR a délégué la gestion de son portefeuille à NRM. Par la suite, avec l'accord de ENR, NRM a sous-délégué la gestion du portefeuille de ENR à MCTrustco et à l'autre actionnaire de NRM, la société tierce Axiom Advisory Services SA, Genève. Le 18 septembre 2001, le conseil d'administration de ENR a résilié le contrat de gestion de NRM au 31 décembre 2001. Selon le contrat, cette résiliation donne droit à NRM à une indemnité correspondant à trois fois les commissions dues par ENR à NRM pour l'exercice 2000, moins les commissions de l'exercice 2001. Les intérêts de Hansa, en raison de sa participation indirecte à NRM, peuvent être affectés par la continuation ou la résiliation du contrat entre NRM et ENR.

5. Informations non publiques - Hansa et les personnes agissant de concert avec elle confirment qu'elles n'ont pas reçu, directement ou indirectement, de quelconques informations non publiques concernant ENR, de la société elle-même ou d'une quelconque société sous son contrôle, de manière générale ou en raison de l'activité de MC Trustco en qualité de co-gestionnaire de ENR, qui puissent avoir une influence décisive sur la décision des récipiendaires de cette offre.

E. PUBLICATION

Cette offre publique d'achat ainsi que toute autre publication concernant l'offre seront publiées en allemand dans la Neue Zürcher Zeitung et en français dans Le Temps. La publication de l'offre aura également lieu électroniquement par Bloomberg et Reuters.

F. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE AU SENS DE L'ARTICLE 25 DE LA LOI SUR LES BOURSES

En notre qualité d'organe de révision reconnu par l'autorité de surveillance pour le contrôle des offres publiques d'acquisition au sens de la loi sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières, nous avons vérifié ce prospectus d'offre.

La responsabilité de l'établissement du prospectus d'offre incombe à l'offrant alors que notre mission consiste à vérifier le prospectus d'offre et à émettre une appréciation le concernant.

Notre contrôle a été effectué selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification du prospectus d'offre de manière telle que son exhaustivité formelle soit assurée selon la loi et l'ordonnance et que des anomalies significatives puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons contrôlé les informations matérielles, soit de façon exhaustive ou sur la base de sondages. En outre, nous avons vérifié la conformité à la loi et à l'ordonnance. Nous estimons que notre contrôle constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, le présent prospectus d'offre est conforme à la loi et à l'ordonnance. En particulier: le prospectus de l'offre est exhaustif et exact; l'égalité de traitement des destinataires de l'offre est assurée; le financement de l'offre est assuré et les moyens nécessaires sont à disposition et les règles concernant les effets de l'annonce préalable sont respectées.

Bâle, le 27 septembre 2001 **PricewaterhouseCoopers SA** Dr. L. Imark Ph. Amrein

G. EXÉCUTION DE L'OFFRE

1. Information - acceptation
Actionnaires dont les actions sont détenues en compte de dépôt
Les actionnaires détenant leurs actions ENR en dépôt seront informés de l'offre par la banque dépositaire et sont priés de se conformer aux instructions de cette dernière.
Actionnaires conservant leurs actions à domicile ou dans un coffre bancaire
Les actionnaires conservant leurs actions ENR à domicile ou dans un coffre bancaire sont invités à prendre contact avec leur banque.

2. Adresse pour l'acceptation et le paiement - OZ Bankers AG, Pfäffikon (SZ).

3. Blocage / négoce des actions - Les actions ENR apportées à l'offre seront bloquées par la banque dépositaire et ne pourront pas être négociées en bourse.

4. Paiement du prix offert - Sous réserve de prolongation de la période d'offre, le prix offert pour les actions ENR apportées durant la période d'offre et durant la période additionnelle d'acceptation sera payé avec valeur au 12 décembre 2001.

5. Frais et retenue - Les actions ENR déposées auprès d'une banque en Suisse et apportées durant la période d'offre ou durant la période additionnelle d'acceptation seront vendues franches de frais et de retenue. Hansa prend à sa charge le droit de timbre fédéral de négociation.

6. Droit applicable et for - L'offre et tous les droits et obligations en découlant sont soumis au **droit suisse**. Le for judiciaire exclusif est à Genève.

H. CALENDRIER INDICATIF

1er octobre 2001	Publication de l'offre	15 novembre 2001	Publication des résultats intermédiaires*	28 novembre 2001	Fin de la période d'acceptation additionnelle*
1er au 12 octobre 2001	Période de carence				
15 octobre 2001	Début de la période d'offre	15 novembre 2001	Début de la période d'acceptation additionnelle*	12 décembre 2001	Paiement du prix offert*
9 novembre 2001	Fin de la période d'offre*				

*Sous réserve de prolongation.

Information et documents

Les actionnaires peuvent demander, sans suite de frais, des copies de ce document et les formulaires d'acceptation à OZ Bankers AG,
att: M. Reto Peczinka ou M. Andreas Walther • Churerstrasse 47 • Postfach, CH-8808 Pfaeffikon SZ • tél. +41 1 215 63 00 • fax +41 1 215 63 90 • e-mail: reto.peczinka@ozbankers.ch